



EUROPEAN COMMISSION  
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND  
FISHERIES

The Director-General

Brussels,  
MARE/C1/CA/ms

**Objet : Mise à jour de la révision de la liste des zones où la présence d'EMV est avérée ou probable-  
Règlement (UE) 2016/2336 relatif à l'accès aux grands fonds marins.**

Madame, Monsieur

Je souhaite vous informer<sup>1</sup> u processus de révision annuelle de la liste des zones où la présence d'EMV est avérée ou probable, telle qu'établie par le règlement d'exécution (UE) 2022/1614<sup>2</sup> de la Commission du 15 septembre 2022.

Como saben, el CIEM confirmó la publicación de su dictamen sobre los EMV para **el 18 de abril de 2023**, y el grupo de redacción del dictamen del CIEM se reunió del 14 al 16 de marzo<sup>3</sup>.

Afin de vous informer au mieux de tous les aspects techniques liés à ce nouvel avis, nous prévoyons d'organiser une **réunion en ligne**, à laquelle le CIEM sera présent, **le 25 avril 2023, à 14h30**. L'invitation et le lien suivront.

Le CSTEP rendra un avis lors de sa session plénière, qui débutera le 10 juillet 2023, après quoi les services de la Commission prévoient d'organiser une autre réunion en ligne avec les États membres et les parties prenantes concernées.

À la suite de l'avis du CIEM et de l'avis du CSTEP, la Commission réexaminera la liste des zones où la présence d'EMV est avérée ou probable et, le cas échéant, pourra retirer une zone de la liste ou ajouter une zone à la liste en soumettant une proposition d'adoption d'un acte d'exécution au comité de la pêche et de l'aquaculture, conformément à la procédure d'examen visée à l'article 18 du règlement (UE) 2016/2336, à titre indicatif d'ici la fin de l'automne 2023 ou le début de l'année 2024.

Je tiens à réaffirmer que la Commission poursuivra cet examen avec toute la diligence requise.

Toutes les réunions se tiendront en ligne afin de permettre la participation la plus large possible. Mes services reviendront vers vous avec plus de détails sur la logistique de ces réunions.

Je vous remercie pour votre bonne coopération dans ce dossier.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

---

<sup>1</sup> 14/12/2022 : Lettre du directeur général à tous les États membres et parties prenantes "*Révision annuelle de la liste des zones où la présence d'EMV est avérée ou probable - Règlement (UE) 2016/2336 sur l'accès aux grands fonds marins*", ARES (2022)8677332.

25/01/2023 : Message du MARE C.1 aux membres de la commission de la pêche et de l'aquaculture "*Retard dans l'avis du CIEM sur les EMV*".

<sup>2</sup> OJ L 242, 19.9.2022, p. 1.

<sup>3</sup> [Calendrier](#) de réunions du CIEM